



REGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DU GARD 2022



Simples (Jeunes, Seniors et Vétérans) à Saint Génies de Malgoirès – 21 et 22 Mai 2022
Doubles et Mixtes (Jeunes, Seniors et Vétérans) à Calvisson – 11 et 12 Juin 2022

Règlement particulier

Article 1 : Autorisation et organisation du tournoi

Le tournoi est autorisé par la Ligue OCCI sous les numéros : 2104024(simple), 2104025 (double et mixte).
Il est organisé par le Comité **départemental 30 de badminton**

Article 2 : Règles et règlements du tournoi

Le tournoi se déroule selon le règlement général des compétitions (RGC) et le règlement particulier à ce tournoi décrit ci-après.

Ce tournoi se disputera dans les catégories suivantes :

1/ Jeunes (tous classement confondus) :

- **Poussins(es)**
- **Benjamins(es)**
- **Minimes**
- **Cadets(es)**
- **Juniors**

2/ Seniors :

- **Séries Promotion (NC, P12, P11, P10)**
- **Séries Challenger (D9, D8 et D7)**
- **Séries Champion (à partir de R6)**

3/ Vétérans (tous classement confondus):

- **V1/V2**
- **V3 et +**

Surclassement des jeunes : un jeune est autorisé à s'inscrire dans une catégorie d'âge supérieure.

Surclassement des vétérans : un vétéran est autorisé à s'inscrire dans une catégorie d'âge inférieure y compris séniors.

Article 3 : Règlement médical

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments doit, dès son arrivée sur la compétition, en faire part au juge arbitre et présenter l'ordonnance.

En cas de contrôle anti-dopage positif consécutif à ce tournoi, les récompenses indûment perçues seront retournées au comité d'organisation (le CODEP 30) par le joueur, à ses frais.

Article 4 : Forfaits et remplacements

En cas de forfait après la date du tirage au sort, le joueur doit prévenir le CODEP 30 de Badminton de sa non-participation et transmettre un justificatif dans les 5 jours suivant le tournoi à la commission régionale des tournois de la Ligue OCCI.

Seuls les forfaits justifiés par un certificat médical ou tout document accepté par le JA Principal peuvent prétendre au remboursement des droits d'engagement.

Son/sa partenaire doit prévenir le CODEP 30 de badminton de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle est inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du possible.

Les joueurs en arrêt de travail connu pour raison médicale ne peuvent pas prendre part à la compétition pendant la durée de leur arrêt.

Article 5 : Limitations et regroupement d'inscriptions

Le comité d'organisation, se réserve le droit de modifier le tableau ou le mode d'élimination en cas d'inscriptions trop nombreuses ou insuffisantes, voire de procéder à une fusion ou séparation de séries d'une même discipline.

Article 6 : Conditions d'inscription

Tout joueur du Gard (licencié dans un club affilié à la FFBaD et au CODEP 30 de badminton), inscrit à ce tournoi doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence Compétition 2021/2022 au plus tard le jour du tirage au sort.

Simples :

➤ Samedi 21 Mai 2022:

- Simple Poussins, Benjamins et Seniors (Promotion, Challenger, Champion)

A noter :

- un Vétéran peut jouer en Simple Seniors le Samedi en lieu et place de sa participation aux Simple vétérans (Dimanche)
- un Minime, Cadet, Junior peut jouer en Simple Seniors le samedi en lieu et place de sa participation aux Simples de sa catégorie (Dimanche).

➤ Dimanche 22 Mai 2022:

- Simples Minimes, Cadets, Juniors et Vétérans (V1/V2, V3+)

Doubles et Mixtes :

➤ Samedi 11 Juin 2022:

- Doubles hommes et Dames Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Adultes (Promotion, Challenger, Champion)

A noter :

- Une paire Vétéran peut jouer en Double Seniors.
- Une paire de Jeunes (Minimes/Cadets/Juniors) peut jouer en Doubles Séniors.

➤ Dimanche 12 Juin 2022:

- Doubles Mixtes Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Adultes (Promotion, Challenger, Champion) et Vétérans (V1/V2 et V3+)

A noter :

- Une paire Vétéran peut jouer en Mixte Seniors.
- Une paire de Jeunes (Minimes/Cadets/Juniors) peut jouer en Mixte Séniors.

Article 7 : Modalités d'inscriptions

Les inscriptions sont transmises aux clubs via les fichiers d'inscriptions au tarif de 5 euros par tableau et par joueur(se) le 11 mai 2022 pour les simples et le 1er juin 2022 pour les doubles et Mixtes.

Toute inscription doit être faite par mail :

- pour les simples : codep30bad@gmail.com + aogbad@gmail.com par le joueur ou le responsable du club.
- Pour les doubles et Mixtes : codep30bad@gmail.com + lesvolantsdecalvisson@gmail.com par le joueur ou le responsable du club.

Tout participant mineur doit être accompagné d'un adulte responsable présent en permanence dans la salle.

Le responsable de chaque mineur doit signer une feuille de présence avant le 1er match dudit mineur.

En cas d'absence de responsable, ledit mineur n'est pas autorisé à prendre part à la compétition.

Article 8 : Têtes de séries / Têtes de Poules et tirages au sort

Pour chaque catégorie d'âge/série (Jeunes / Séniors / Vétérans) et discipline (Simple / Double / Mixte), les têtes de séries et têtes de poules sont déterminées à partir du CPPH des joueurs(ses)/paires de la semaine du tirage au sort à savoir le 12/05/2022 pour les Simples, et le 02/06/2022 pour les Doubles et Mixtes.

Format de la compétition pour chaque discipline : Poule puis Elimination Directe avec 2 Sortants par poules

Article 9 : Échéancier / Matches

Les échéanciers de chaque jour sont donnés à titre d'information et peuvent être modifiés pour le bon déroulement du tournoi. Par conséquent les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif.

Aucun joueur ne peut jouer plus de 8 matchs par jour de compétition.

Les matchs se jouent au meilleur des 3 sets, de 21 points chacun, dans le respect des règles officielles au Badminton.

Article 10 : Arbitrage

Les matchs se déroulent en auto-arbitrage, sauf dans le cas où un arbitre est désigné par le Juge-Arbitre. En auto-arbitrage, les joueurs sont responsables de l'évolution du score. En cas de litige, le Juge-Arbitre peut intervenir sur le terrain.

A la fin de chaque match, les scores déclarés à la table de marque restent sous la responsabilité de tous les joueurs du match, sauf dans le cas d'un match arbitré.

Article 11 : Juge arbitre et son adjoint

Les juges arbitres sont désignés par le comité d'organisation. Leurs décisions sont sans appel pendant la durée du tournoi.

Saint Génies : Alain FABRE JA Principal + Augustin SANGIL en JA Adjoint + Wilhem SANGIL GEO

Calvisson : Philippe GIROUD JA Principal + Augustin SANGIL en JA Adjoint + Frédéric GRAU GEO

Article 12 : Responsabilités des joueurs

Tout participant doit faire enregistrer sa présence dès son arrivée, chaque jour du tournoi. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant le tournoi, il doit le faire avec l'accord préalable du Juge Arbitre.

Article 13 : Accès au plateau de jeu et au terrain

Seuls ont accès aux terrains :

- les joueurs inscrits au tournoi et appelés par la table de marque devant disputer leur match.
- les conseillers (2 personnes au maximum par demi terrain) assis sur les chaises prévues du côté de leur(s) joueur(s).
- les membres du comité d'organisation.
- les juges arbitres et les arbitres (ou faisant office).
- le personnel médical autorisé par les juges arbitres.

Article 14 : Temps

Les joueurs disposent de 3 minutes (dit temps de préparation) à partir du 1^{er} appel du match, pour se rendre sur leur terrain et débiter leur match (test des volants compris). Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain peut être déclaré forfait par les juges arbitres.

Le temps minimum de repos entre deux matchs successifs pour un même joueur est de 20 minutes.

Article 15 : Tenue, Volants et accessoires

Une tenue de badminton, conforme au RGC de la FFBA D en vigueur, est exigée sur les terrains.

Les volants officiels sont : **Babolat 4** (plumes).

Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match : 2 raquettes conseillées, maillot de rechange, serviette, boisson, etc...

Article 16 : Divers

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Il est possible que ces images soient diffusées sur le site internet du club accueillant la compétition et/ou du Comité

Départemental 30 ou sur les réseaux sociaux. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.

Article 17 : Adoption du règlement :

Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles.

Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas ce règlement.

Le comité d'organisation du tournoi et les juges arbitres remercient par avance tous les participants et les participantes qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.